

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Documentaliste-rédacteur/rédactrice		Code fonction 5.07.005	
2. But de la fonction Recueillir des informations et des documents portant sur des sujets particuliers et rédiger des articles, études et textes divers afin d'assurer l'édition et la diffusion de revues, périodiques, brochures ou autres publications d'information, pour le compte d'un service ou d'une collectivité.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la recherche, auprès de sources diverses, l'étude, l'appréciation et la sélection de renseignements, articles de journaux et de revues spécialisées, bibliographies et autres documents; l'organisation et la réalisation d'enquêtes; la constitution de dossiers de documentation; la tenue de fichiers; - la responsabilité de l'édition de revues, périodiques, brochures et autres publications d'information demandant : l'établissement d'un planning de parution, en fonction des prévisions budgétaires; le choix, la révision, l'adaptation et la rédaction d'études, reportages, comptes rendus et articles divers; la recherche d'illustrations; le choix de la mise en page et de l'exécution technique; le contrôle des travaux exécutés par l'imprimerie; la diffusion des publications; - la participation à des réunions d'information et à divers groupes de travail; - éventuellement, la rédaction et la diffusion de communiqués de presse; la constitution d'archives de documentation et l'exécution d'autres travaux administratifs en rapport avec la fonction. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	J	C	H	A	G	Cl. max. 14
Points	38	9	42	5	41	Total 135